

## Résolution adoptée

Séance plénière du 13 novembre 2024

### Les priorités du CESE pour la nouvelle *mandature européenne*

#### Déclaration du groupe Artisanat et Professions Libérales

Le rapport Draghi pose un diagnostic implacable sur la fragilité de la situation économique de l'Union et appelle à un sursaut urgent pour enrayer son décrochage face à ses concurrents américains et chinois.

Pour sa nouvelle mandature, la Commission va donc devoir se doter d'une feuille de route ambitieuse et claire afin de réduire nos dépendances à l'égard de pays tiers et de mieux combiner transition écologique et compétitivité économique, tout en consolidant l'adhésion et la confiance des citoyens dans la capacité de l'Europe à les accompagner et à les protéger.

A ce titre, nous approuvons l'accent mis par la Résolution sur le besoin de redimensionner la politique de souveraineté européenne, en musclant la politique industrielle, en réduisant nos dépendances stratégiques et en permettant l'émergence de champions européens, mais aussi en garantissant aux entreprises européennes une concurrence plus équitable vis-à-vis des pays tiers, sans omettre la lutte nécessaire contre le dumping fiscal et social entre Etats-membres.

Les défis écologiques, climatiques, énergétiques, numériques, alliés aux enjeux de compétitivité, exigeront des investissements massifs ; et comme le souligne la Résolution, l'UE devra consolider ses ressources propres en tenant véritablement son rôle d'entraînement des investissements privés.

Un autre axe de cette Résolution nous semble primordial : celui d'un renforcement de la démocratie européenne, avec une plus grande association de la société civile à l'élaboration des politiques et en répondant à la forte attente de simplification des normes et des procédures.

Nos TPE-PME sont particulièrement sensibles à ces enjeux, tant elles ont le sentiment que les politiques européennes sont non seulement éloignées de leurs préoccupations mais qu'elles sont aussi élaborées sans tenir compte de leurs spécificités et de leurs contraintes.

Zar conséquent, notre groupe salue tout particulièrement le rappel formulé par la Résolution sur le besoin d'études d'impact renforcées pour mieux évaluer en amont la faisabilité concrète et les effets des mesures envisagées (notamment sous le prisme du principe « penser aux petits d'abord »), de sorte que ces mesures soient calibrées et adaptées aux TPE.

Les questions de simplification comme de juste concurrence sont des éléments-clés de l'adhésion de nos TPE à la prochaine feuille de route européenne.

Et au vu des immenses défis à relever, il est plus que jamais nécessaire que l'Europe s'assure de l'adhésion des citoyens et de tous les acteurs économiques au projet européen pour les cinq ans qui viennent ; selon notre groupe, les axes prioritaires défendus par la Résolution vont en ce sens.

**Le groupe Artisanat et Professions Libérales a donc voté en faveur de cette Résolution.**